

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No : **R-4343-2026**

Hydro-Québec

(ci-après le « Distributeur »)

Demanderesse

et

**Groupe de recommandations et
d'actions pour un meilleur
environnement (GRAME)**

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

Demande du Distributeur de fixer le tarif DG pour la grande consommation

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 30 juin 2026, Hydro-Québec dans ses activités de distribution («Distributeur») déposait à la Régie de l'énergie une demande d'approbation afin de lui permettre de fixer de nouveaux tarifs applicables aux grands consommateurs résidentiels (tarif DG et tarif Flex DG), conformément à la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, L.Q. 2025, c. 24 (ci-après «*Loi sur la gouvernance responsable*»);

2. Dans la décision D-2026-075, la Régie donnait instruction à toute personne intéressée de lui signifier leur intention de participer à l'analyse de cette demande au plus tard le 10 août 2026, par le dépôt d'une demande d'intervention ;

3. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer à l'examen de la demande du Distributeur afin que les tarifs qui seront approuvés intègrent le mieux possible les objectifs des politiques énergétiques et les préoccupations actuelles en matière d'environnement et développement durable, en lien avec la transition énergétique du Québec, les nouvelles dispositions de la *Loi sur la gouvernance responsable* et le Plan de gestion intégrée des ressources environnementales (ci-après «PGIRE»);
4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 et compte une centaine de membres en règle ;
5. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à plusieurs groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre et siègent à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG ;
6. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal ;
7. Le GRAME est également co-éditeur, avec les Éditions Multi-Mondes, de l'ouvrage intitulé : « L'autre écologie. Économie, transport et urbanisme : une perspective macroécologique » et de l'ouvrage intitulé : « Énergies renouvelables. Mythes et obstacles : De la réhabilitation de l'hydroélectricité au développement énergétique durable. » ;
8. Par ses interventions à la Régie de l'énergie, le GRAME s'est toujours efforcé d'offrir une perspective différente et d'intégrer des préoccupations de développement durable aux délibérations, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution d'électricité ;
9. Dans le présent dossier, l'intérêt du GRAME vise à assurer le respect des considérations environnementales, des principes de développement durable et de l'importance de la transition énergétique dans la prise de décisions portant sur la demande relative à l'établissement de tarifs pour les grands consommateurs résidentiels d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention, enjeux abordés et conclusions recherchées

10. Le GRAME a participé à l'étude des dossiers tarifaires R-3492-2002, R-3541-2004, R-3579-2005, R-3610-2006, R-3644-2007, R-3677-2008, R-3708-2009, R-3740-2010, R-3776-2011 et R-3814-2012, R-3854-2013, R-3905-2014, R-3933-2015, R-4011-2017, R-4057-2018, R-4100-2019, R-4270-2024 (phases 3 et 4) et R-4307-2025 du Distributeur ;

11. Le GRAME a participé à l'étude des demandes d'approbation des Plans d'approvisionnement 2005-2014 (R-3550-2004), 2008-2017 (R-3648-2007), 2011-2020 (R-3748-2010), 2014-2023 (R-3864-2013), 2017-2026 (R-3986-2016), 2020-2029 (R-4110-2019, phases 2 et 3) et 2023-2032 (R-4210-2022, phases 1 et 2) du Distributeur ;

12. Le GRAME souhaite cibler son intervention sur les enjeux suivants, lesquels sont détaillés dans la liste des sujets déposée en annexe de la présente demande :

-Sujet 1 : Nouveau tarif pour les grands consommateurs résidentiels (DG)

-Sujet 2 : Lien entre les tarifs D, DP et DG

-Sujet 3 : Tarif Flex DG pour les grands consommateurs résidentiels

III. Présentation de la preuve et argumentation

13. Le GRAME entend participer à l'analyse de la preuve déposée et à toutes les étapes nécessaires à l'analyse de la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité portant sur les grands consommateurs résidentiels ;

14. Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC de même qu'une maîtrise en sciences de l'environnement, ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

15. Le GRAME compte également sur la collaboration d'un nouvel analyste externe, dont l'identité reste à confirmer suite au processus d'embauche présentement en cours ;

IV. Frais, budget prévisionnel et communications

16. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande ;

17. Conformément aux instructions de la Régie de l'énergie émises dans la décision D-2026-075, le budget de participation du GRAME est déposé en annexe de la présente demande d'intervention ;

18. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie à la directrice générale intérimaire du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

3090, boul. le Carrefour, suite 200,
Laval, Québec, H7T 2J7
Téléphone : 450-687-5055, poste 226
Télécopieur : 450-687-8181
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca

Sandrine Tessier, directrice générale intérimaire

Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement
(GRAME)
735, rue Notre-Dame, bureau 202
Lachine, Québec H8S 2B5
Tél. : 514-634-7205
Courriel : communication@grame.org

19. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'examen des enjeux du dossier R-4343-2026 ;

20. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-4343-2026.

Le 10 août 2026.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, Avocate
3090, boul. le Carrefour, suite 200
Laval, Québec
H7T 2J7
Tél. : 450-687-5055, poste 226
Télécopieur : 450-687-8181
genevieve_paquet@videotron.ca